



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question orale n° 1236

Texte de la question

Le secteur du bâtiment est aujourd'hui sinistre. Les opérations de création et de rénovation de logements accusent une baisse importante. Si cette situation n'est pas nouvelle, elle a tendance à s'aggraver et le tableau est de plus en plus noir. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises artisanales sont au bord du gouffre et des milliers d'emplois sont directement menacés. Pour alourdir l'addition, le budget du ministère du logement pour 1997 organise la casse du logement social. Les crédits PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale) sont descendus de 200 000 logements primes en 1990 à 80 000 aujourd'hui. Cela a freiné totalement les travaux de réhabilitation. L'allocation personnalisée au logement (APL), pour la troisième année, n'est pas réactualisée. Les artisans du bâtiment n'ont cessé d'alerter le Gouvernement, mais il est resté sourd jusqu'à présent à leurs appels. M. Jean-Yves Le Deaut constate chaque jour dans son département les difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels de ce secteur et les risques pesant sur l'emploi. Au-delà des effets d'annonce, il convient d'apporter des réponses précises à la crise qui sevit dans le bâtiment. Il est clair que la politique budgétaire restrictive du Gouvernement et une croissance atone portent la principale responsabilité du marasme dans ce secteur. Par ailleurs, il convient d'envisager des mesures de relance fiscale et à ce titre d'étudier un abaissement temporaire du taux de la TVA sur les travaux d'amélioration de l'habitat. Enfin, il devient urgent de mettre en œuvre une véritable simplification des formalités administratives pour alléger les contraintes qui pèsent sur les petites entreprises. La sauvegarde des emplois et des entreprises dans l'artisanat du bâtiment est un impératif. C'est pourquoi il demande à M. le ministre délégué au logement quelles mesures d'urgence le Gouvernement compte prendre pour répondre à la crise qui sevit dans ce secteur.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Yves Le Deaut a présenté une question n° 1236.

La parole est à M. Jean-Yves Le Deaut, pour exposer sa question.

M. Jean-Yves Le Deaut. Monsieur le ministre délégué au logement, le secteur du bâtiment est aujourd'hui sinistre. Plusieurs collègues, sur tous les bancs, sont intervenus depuis le mois de juin à ce sujet.

Les opérations de création et de rénovation de logements accusent une baisse importante. Si cette situation n'est pas nouvelle, elle a tendance à s'aggraver et le tableau est de plus en plus noir. Les représentants de la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment viennent dans nos permanences et nous alertent.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises artisanales sont au bord du gouffre et des milliers d'emplois sont directement menacés. Pour alourdir l'addition, le budget du ministère du logement pour 1997 organise la casse du logement social. Le nombre de logements ayant bénéficié d'une prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale - dite PALULOS - est tombé de 200 000 en 1990 à 80 000 aujourd'hui et a freiné les travaux de réhabilitation.

L'allocation personnalisée au logement - APL - pour la troisième année, n'est pas réactualisée. Les artisans du bâtiment n'ont cessé d'alerter le Gouvernement et vous-même ainsi que le ministre des petites entreprises, du

commerce et de l'artisanat avez déjà été interrogés à plusieurs reprises sur ce sujet.

Les professionnels de mon département viennent de m'alerter sur les risques qui pèsent sur l'emploi. Au-delà des effets d'annonce, il convient d'apporter des réponses précises à la crise qui sévit actuellement dans le bâtiment.

Malgré les quelques petites avancées réalisées dans le budget, il est clair que la politique budgétaire porte la principale responsabilité du marasme dans ce secteur.

Outre la baisse du pouvoir d'achat des familles, on doit déplorer que des grands travaux, comme le TGV-Est, soient mis entre parenthèses, que les travaux d'intérêt général et les grands travaux européens qui avaient été décidés à Corfou soient aux oubliettes. Il convient donc d'envisager des mesures de relance.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que les mesures budgétaires qui ont été prises sont suffisantes ?

Croyez-vous que les contraintes qui pèsent sur les petites entreprises vont leur permettre de se redresser ? Ne pensez-vous pas plutôt qu'il faut aller plus loin dans la simplification des formalités administratives ? La sauvegarde des emplois dans ce secteur est un impératif.

Enfin, monsieur le ministre, je vous pose une question précise. Dans mon département, à la suite des affaissements miniers d'Auboué, 140 logements se sont affaissés d'un ou deux mètres et sont sans doute inutilisables.

Une délégation d'élus doit rencontrer le ministre de l'industrie cet après-midi. Pour reconstruire ce quartier, y aura-t-il des PLA supplémentaires ? Y aura-t-il une aide supplémentaire en matière de logements ?

Monsieur le ministre, les artisans sont inquiets. Les réponses qui nous ont été données ne sont pas satisfaisantes. Pouvez-vous nous apporter aujourd'hui des éclaircissements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au logement.

M. Pierre-André Perissol, ministre délégué au logement. Monsieur le député, le Gouvernement et le Premier ministre sont très conscients des inquiétudes des entreprises du secteur du bâtiment. C'est pourquoi, dans un contexte économique et financier qui est ce qu'il est, le Gouvernement a décidé de maintenir à un niveau élevé les moyens que permettra la loi de finances de 1997 en matière de construction et de rehabilitation de logements.

Nous le faisons d'abord par le maintien des dotations budgétaires dans la loi de finances initiale pour 1997, par exemple en faveur de la rehabilitation des logements HLM.

Nous le faisons ensuite par la création et le maintien d'avantages fiscaux aux investisseurs et aux propriétaires pour la construction de logements locatifs ou pour la rehabilitation de leur propre logement.

Nous le faisons enfin par la mise en œuvre, dès le 1^{er} octobre de cette année, de la réforme du financement de la construction neuve PLA.

Je vous rappelle que le projet de loi de finances initiale pour 1997 prévoit la réalisation de 80 000 PLA et PLA très sociaux, qui, contrairement à l'habitude, vont correspondre à de réels engagements physiques. En effet, sur ces 80 000 PLA et PLA-TS, il y a 55 000 PLA neufs qui, pour la première fois, seront financés et réalisés. Pour les rehabilitations, le nombre de PALULOS est maintenu à 120 000.

Le parc privé n'est pas oublié et bénéficie de 600 millions de francs pour la prime d'amélioration à l'habitat - c'est-à-dire le maintien de la dotation initiale de 1996 - et de 2 milliards de francs pour l'ANAH.

La demande des artisans dont vous vous faites l'écho a été entendue, monsieur le député, puisque, comme vous le savez, tout ménage engageant 40 000 francs de travaux, en une ou plusieurs fois, pour l'amélioration de son logement bénéficiera d'une réduction d'impôt de 20 % du montant des travaux engagés. Cette réduction d'impôt est plus importante que l'avantage de la TVA demandée par les artisans.

Enfin, la politique de maîtrise de la dépense publique menée par le Gouvernement apporte au logement et au bâtiment le puissant soutien d'une baisse des taux. Pour les accédants, pour les investisseurs dans le secteur locatif, pour les investisseurs immobiliers dans leur ensemble, la baisse des taux d'intérêt de 2 % est une aide très importante, très solvabilisatrice, donc un puissant moteur de la relance du bâtiment.

La politique de réforme qui est conduite par le Gouvernement, d'une part, et la politique de baisse des taux, d'autre part, ont porté leurs fruits. Nous assistons aujourd'hui à une relance du logement puisque, sur les neuf premiers mois de 1996, les ventes ont augmenté de 16 % par rapport aux neuf premiers mois de 1995, avec notamment une augmentation très forte des constructions de maisons individuelles. Nous le constatons également avec la relance des transactions.

La reprise du logement est donc bien là. Il est vrai que sa traduction dans la reprise des carnets de commandes des entreprises du bâtiment demande un délai mécanique de plusieurs mois incompressible.

La confederation de l'artisanat et des petites entreprises du batiment - la CAPEB - tout en restant prudente pour l'avenir, a cependant fait etat, dans sa note trimestrielle, d'une amelioration de la situation due, notamment, a la bonne tenue du marche de la maison individuelle.

Ainsi, monsieur le depute, tout est mis en oeuvre pour favoriser la reprise de l'activite, a la suite de la reprise des ventes et des rehabilitations conformement a la priorite que le Gouvernement s'est fixee dans le domaine du logement.

Vous avez enfin indique que vous verriez cet apres-midi M. le ministre de l'industrie a propos du sinistre qui touche votre departement. Sachez que je prendrai contact avec lui pour etudier les moyens susceptibles d'y faire face.

M. le president. La parole est a M. Jean-Yves Le Deaut.

M. Jean-Yves Le Deaut. Monsieur le ministre, vous m'avez repondu de maniere positive concernant les sinistres d'Auboué. Merci pour eux.

Vous m'avez repondu ensuite, sur un plan plus general, qu'il y avait un delai entre les mesures prises et la relance du batiment. J'en accepte l'augure.

J'observe neanmoins dans nos circonscriptions que nombre de logements situes dans des villages et qui font partie de notre patrimoine sont en train de se degrader. Vous avez parle de 120 000 rehabilitations cette annee. Par rapport aux mauvais chiffres qu'on attendait, c'est moindre mal. Mais par rapport aux 200 000 d'il y a quelques annees, c'est bien peu. Les operations de rehabilitation ont en effet fortement baisse.

Certes, il est bien de favoriser la construction de logements neufs. Mais il faut aussi s'occuper de l'ancien. Car c'est toute l'histoire de notre pays qui est portee par ces villages et par ces habitations qui font notre fierte. Il faut faire plus pour leur rehabilitation, car elles sont en train de se degrader.

Monsieur le ministre, vous instituez des reductions d'impot, avec plafond. Pourquoi n'avez-vous pas adopte la meme politique que d'autres pays europeens en la matiere ? Sans crainte d'etre accuse de distorsion de concurrence, vous auriez pu baisser la TVA a 5,5 %. Le benefice qu'en aurait tire la personne concernee - deja touchee par la baisse de son pouvoir d'achat - en eut ete bien superieur.

M. le ministre delegue au logement. Mais non !

M. Jean-Yves Le Deaut. Mais si !

20 % de reduction d'impot sur 100 000 francs, cela fait 20 000 francs de gain. Et c'est le gain maximum ! En cas de reduction de TVA, la somme n'est pas plafonnee. Il est alors possible de gagner 40 000 francs, soit le double, grace a une reduction du taux de TVA de 13 % sur une somme de 300 000 francs.

Les mesures sont de caractere tres different selon les cas. Mais sans entrer dans des details techniques, il me semble important que le budget du logement prenne en compte la rehabilitation.

Quant a l'augmentation des ventes que vous constatez aujourd'hui, monsieur le ministre, elle s'explique par la mise sur le marche de tres nombreux locaux vides qui etaient a l'origine des bureaux - cela a d'ailleurs conduit certains a la faillite !

M. Michel Cartaud. La loi Rocard !

M. Jean-Yves Le Deaut. Non, mon cher collegue, il n'y a pas que cette loi ! Beaucoup d'imprudences sont a deplorer dans ce domaine.

Il reste, monsieur le ministre, que dans nos circonscriptions, certains artisans n'arrivent pas a vivre faute de mecanisme de relance.

Vous affirmez que les moyens mis en oeuvre sont adaptes. Pour ma part, je les trouve quantitativement insuffisants.

M. le president. La parole est a M. le ministre.

M. le ministre delegue au logement. Monsieur le depute, je vous remercie de deplorer qu'il y ait eu dans les annees 1988-1991 des flambees speculatives.

M. Jean-Yves Le Deaut. Il n'y a pas que les annees 1988-1991 !

M. le ministre delegue au logement. Une part tres importante de l'energie nationale et de nos moyens financiers s'est alors dispersee dans des operations de folie speculative, qui ont conduit a ce que notre pays dispose de bureaux et de locaux vides, alors que les besoins en logements ne sont pas satisfaits.

Vous avez enfin eu raison de souligner que ce gouvernement a mobilise des moyens en faveur du logement, notamment du logement pour les plus demunis et du logement social. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Jean-Yves Le Deaut. Le krach de 1987, ce n'etait pas sous un gouvernement socialiste !

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1236

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7913

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8155

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996